Nations Unies S/PV.5802



# Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

*Provisoire*

**5802**[e] séance

Vendredi 14 décembre 2007, à 10 heures

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Mantovani | (Italie) |
| *Membres* : | Afrique du Sud | M. Sangqu |
| | Belgique | M. Belle |
| | Chine | M. Liu Zhenmin |
| | Congo | M. Okio |
| | États-Unis d'Amérique | M. DeLaurentis |
| | Fédération de Russie | M. Dolgov |
| | France | M. Lacroix |
| | Ghana | M. Christian |
| | Indonésie | M. Kleib |
| | Panama | M. Soler Torrijos |
| | Pérou | M. Voto-Bernales |
| | Qatar | M. Al-Qahtani |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir John Sawers |
| | Slovaquie | M. Burian |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2007/698)



07-64458 (F)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

**La situation au Moyen-Orient**

**Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement** (S/2007/698)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, document S/2007/698. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/729, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée*.

*Votent pour* :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1788 (2007).

Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

« Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2007/698) que la situation au Moyen-Orient est tendue et le restera probablement, à moins que l'on ne parvienne à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient. Cette déclaration du Secrétaire général traduit le point de vue du Conseil de sécurité. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/48.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 15*.